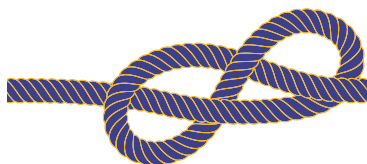


LE MESSERO LIEN



- Bulletin municipal de Messery -



N°4

AUTOMNE 2025

**PROMENONS NOUS
DANS LES BOIS**

La mairie vous informe | p. 8

**UN CONSEIL
MUNICIPAL,
C'EST QUOI ?**

Dossier | p.10

**EN ROUTE POUR DE
NOUVELLES
AVENTURES !**

Vivre ensemble | p.15



8

LA MAIRIE VOUS INFORME
PROMENONS NOUS DANS LES BOIS

10

DOSSIER

UN CONSEIL MUNICIPAL, C'EST QUOI ?



15

VIVRE ENSEMBLE

EN ROUTE

POUR DE NOUVELLES AVENTURES !



3

EDITO

4

RETOUR EN IMAGES

7

LA MAIRIE VOUS INFORME

9

AFFAIRES SCOLAIRES

10

DOSSIER

12

AMÉNAGEMENT - URBANISME

13

ENVIRONNEMENT

15

VIVRE ENSEMBLE

16

BIBLIOTHÈQUE - LUDOTHÈQUE

17

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

19

L'AGGLO VOUS INFORME

20

AGENDA

Mentions Légales

Parution : Octobre 2025
Dépôt légal : À parution
Editeur : Mairie de Messery
Imprimeur : Imprimerie UBERTI JOURDAN - 144 Avenue du Mont Blanc, 74130 BONNEVILLE
Directeur de publication : Serge BEL, maire
Responsable rédaction : Nathalie VUARNET, 1ère adjointe
Création : Service communication et Nathalie Vuarnet

Rédacteurs : AFR de Douvaine, ASFRAL, Serge BEL, Danielle BOCQUET, Amélie COLLOMB, Priscilla DURAN-MULAS, FC Léman, Emilie GRAND, Elisabeth LANVERS, Messery Jardine, Léa OSSEDAT, SICA, Gérard Tedeschi, TAM, Grégoire THIEFFRY, Thonon Agglo, Nathalie VUARNET

Crédits photos : AFR de Douvaine, FC Léman, Histoires 100 fins, Elisabeth LANVERS, Léa OSSEDAT, Claude Vagnetti, Nathalie VUARNET

Les publications transmises par les associations sont sous leur seule responsabilité et n'engagent pas celle de la commune.

Mesdames et Messieurs, chers concitoyens,



Pas de troisième mandat

Le moment est venu pour moi de vous annoncer mon choix : je ne briguerai pas un nouveau mandat de Maire. Ma décision repose principalement sur deux considérations :

- En premier lieu, le sentiment du devoir accompli, au vu du bilan de la dernière mandature plus que satisfaisant qui s'ajoute au précédent mandat déjà bien fourni.
- En second lieu, je considère qu'il est temps pour moi de passer la main : la charge de responsabilité est en effet très intense et je n'encaisse plus aussi facilement... On fait de la politique locale parce que l'on veut œuvrer pour sa commune, parce qu'on croit à la notion de bien commun. Dans les faits, les choses ne sont pas aussi simples : Le « chacun pour soi » et les égoïsmes divers ont de plus en plus tendance à remplacer l'intérêt général. Cela fait 30 ans que j'ai choisi de consacrer du temps à notre commune, en fait depuis juin 1995 (date de ma première participation au conseil municipal). Sur les deux derniers mandats, j'ai essayé, en tant que Maire, de rendre notre commune agréable pour tous et de faire avancer l'idée du « bien vivre ensemble ». C'est une grande satisfaction d'entendre des gens des alentours dire : « Vous avez une jolie commune, propre et agréable, à taille humaine » ; j'ai certainement échoué sur certains sujets, nul n'est parfait.

En 30 ans, la charge de maire a profondément évolué : les responsabilités et les attentes des uns et des autres sont aujourd'hui extrêmement forte. Aujourd'hui, les maires sont responsables de tout, des bonnes comme des mauvaises choses... Surtout des mauvaises d'ailleurs. Et je pense que les maires ne sont pas préparés à ça et mal accompagnés, notamment par l'Etat. Pour toutes ces raisons, je pense que deux mandats, c'est suffisant.

Quelques infos sur les chantiers en cours

Le chantier de la salle des Semiss avance normalement. Il devrait se terminer en tout début d'année prochaine. Je suis heureux et fier d'avoir œuvré, avec l'équipe municipale, pour que la population de Messery dispose d'un lieu beau et convivial, notamment pour s'y retrouver, en famille ou entre amis.

Les Points d'Apport Volontaire continuent de faire parler et continuent d'être le théâtre d'incivilités, même si les choses s'améliorent un peu avec l'installation de caméras de vidéosurveillance. Je suis en discussion avec mon collègue de Nernier pour installer, sur la commune de Nernier à l'entrée de Messery, un nouveau P.A.V., lequel déléstera à coup sûr les P.A.V. de la commune, notamment celui de Bellosy. Il semble par contre que M. le Maire de Nernier souhaite attendre les prochaines élections pour aller plus loin.

La création d'un self au restaurant scolaire

Côté école, la rentrée des classes s'est faite dans de bonnes conditions. Le SIVU Messery/Nernier, qui gère désormais les affaires scolaires et périscolaires, a choisi d'installer un self pour la cantine afin de fluidifier le repas des primaires (les élèves de maternelle ne sont pas concernés par cet aménagement). Le but de l'opération, c'est bien évidemment d'accueillir le plus grand nombre d'enfants, dans les meilleures conditions possibles. Il y aura la question de l'extension à débattre pour les prochains élus du syndicat.

Une acquisition qui fait parler...sur les réseaux sociaux

J'aimerais pour finir dire quelques mots des remarques malveillantes et agressives faites par certains « internautes » concernant l'acquisition par la commune d'un vélo-bus. Depuis le début du mandat, nous avons mis l'accent sur l'environnement, la nature, l'énergie, l'eau, le changement climatique, etc. Depuis le début, nous nous sommes tournés vers l'école et les enfants, persuadés que ces derniers perçoivent bien souvent mieux que nous (surtout mieux que les chefs d'escadrilles qui ironisent et se gaussent sur les réseaux sociaux) les enjeux liés à l'environnement. Nous avons voulu à travers l'achat du vélo-bus montrer qu'il y a d'autres possibilités pour se déplacer dans une commune « rurale », notamment pour faire des déplacements courts. Le vélo-bus n'a bien évidemment pas vocation à être utilisé par celles et ceux qui chaque matin se rendent à Genève pour leur travail ! Le covoiturage, et/ou le bus sont des alternatives pour ceux qui souhaitent changer.

Ce vélo collectif est destiné au transport d'enfants. C'est aussi un message qu'on leur envoie : « Oui, il y a des alternatives au tout voiture ! ». Les critiques mesquines qu'on a pu lire ici et là paraissent dès lors bien dérisoires, surtout lorsque l'on sait que cet équipement a été financé à hauteur de 93 % par des subventions extérieures (Europe, Région et Département).

Serge BEL
Maire de Messery



La mairie vous accueille

Mairie de Messery
Place de la mairie - 74140 MESSERY
04.50.94.71.57 - accueil.mairie@messery.fr

Lundi : 8h30 - 12h et 14h - 18h
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h

 www.messery.fr
mairie de messery

BIBLIO' LUDO' EN FÊTE

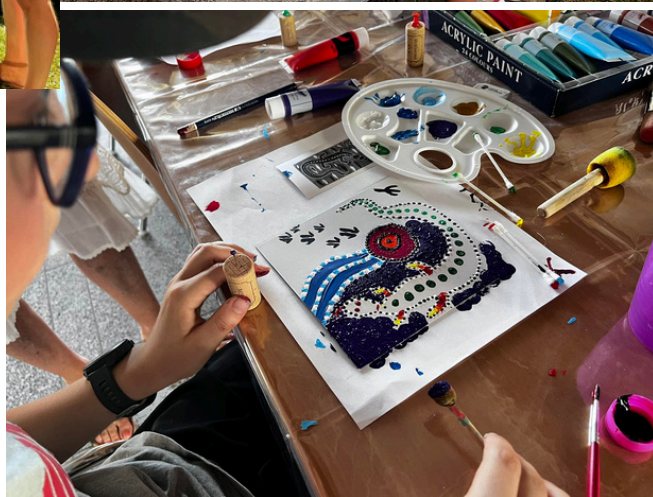
Mercredi 2 juillet dans le jardin de l'espace Littorelle, on a bien fêté l'arrivée des vacances et de l'été !

Au programme :

- des animations ... avec une heure du « Conte de Sable » suivie d'un atelier créatif d'inspiration aborigène, un loto « Juste poids » où il fallait deviner le poids des sacs de livres en les soupesant et ainsi tenter de les gagner
- des ateliers ... coloriage, tatouages éphémères
- des jeux : chamboule-tout, Mölkky, jeux de lancer, jeux d'équilibre, jeux d'adresse

sans oublier le bar à sirops !

Mais aussi et surtout des rencontres et des échanges, beaucoup de rires et plein de bons souvenirs. Vivement l'année prochaine !



FETE DU SLEEP !



Transats, tapis et coussins, lectures légères, brise fraîche venue du lac... Tous les mercredis de juillet, les amateurs étaient invités à venir cultiver l'art de la sieste et du temps calme dans le jardin de l'espace Littorelle.

GILDAS ET PÉPIN



Vous étiez plus d'une centaine de spectateurs à accueillir maître Gildas et son lutin Pépin pour leur retour de voyage à des fins de recherches magiques. Un récit d'aventures ponctué de lucioles et d'un florilège de magie du feu.

Nous remercions chaque spectateur qui a fait le déplacement malgré des températures un peu fraîches mais également la Cie Histoires 100 fins.

SECRET STORY !

Par une belle journée ensoleillée une soixantaine de Messerolins ont pris le bus pour une découverte des jardins secrets à Vaulx, village situé entre Rumilly et Annecy.

Au détour d'une route de campagne, dans un paysage féérique, Alain et Nicole nous ont accueillis et nous ont fait partager leurs créations dans une vingtaine d'espaces intérieurs et extérieurs aux influences variées : andalouses, autrichiennes, indiennes, savoyardes, suisses, tunisiennes... Chacun avec son ambiance, ses senteurs, ses couleurs...

Auparavant dans un cadre champêtre, La Grange à Jules nous avait concocté un repas gastronomique !

Un voyage singulier et un dépaysement total pour cette sortie des anciens organisée par le CCAS de Messery



FÊTE DU PATRIMOINE

Brocanteurs et artisans étaient au rendez-vous pour cette nouvelle édition de la fête du patrimoine. Atelier pain, cyanotype et concerts ont ponctué la journée dans une ambiance conviviale.

La commune remercie tous les participants à cette manifestation pour leur présence et leur implication.

le bonheur est dans le pré...



Concert des Garden People



inauguration du vélobus



vide grenier



Atelier cyanotype



Maquette de village palafitte fait par les élèves de l'école



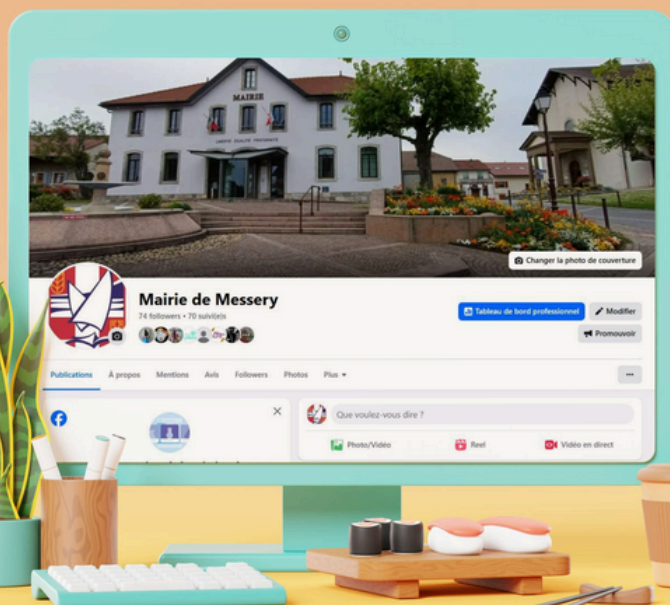
Atelier pain



REJOIGNEZ- NOUS !

Suivez la page facebook de la mairie

Retrouvez toutes les actualités de la commune sur la page OFFICIELLE de la mairie de Messery : **alertes, actualités, évènements, informations diverses...**



Tout apiculteur est tenu de déclarer, chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, dès la première colonie détenue. Cette déclaration est obligatoire et s'effectue en ligne sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre



LA CHASSE EST OUVERTE !



Ouverture générale de la chasse en Haute Savoie
du **14 septembre au 18 janvier 2026**
(sauf dérogations particulières)

A Messery selon l'ACCA, les jours de chasse autorisés sont jeudi, samedi, dimanche et jours fériés

Conformément à l'article L.422-10 du code de l'environnement, les terrains situés à moins de 150 mètres des habitations ne font pas partie du territoire de l'association communale de chasse agréée.

Pour une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la nature, informez-vous !



Pour être en règle en action de chasse, toute personne doit être titulaire :

- d'un permis de chasser (titre délivré après examen par l'Office français de la biodiversité)
- d'une validation annuelle ou temporaire (à régler auprès d'une fédération départementale)
- d'une assurance

ETAT-CIVIL

Mariages :

Roxane Allot et Alban Roger,
le 13 septembre 2025

Lisa Lacroix et Alexandre Bourlard,
le 13 septembre 2025

Léa Gruez et Sami Ben Chouika, le
13 septembre 2025

Cécilia Collignon et Pierre Fauveau,
le 27 septembre

Depuis le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données est entré en application. Ce règlement prévoit, entre autres, que les données personnelles ne peuvent plus être rendues publiques sans un consentement écrit de la personne concernée. Cette réglementation s'applique également aux publications de l'état-civil dans les bulletins municipaux. Dès lors, les publications de naissances, mariages et décès sont soumis à autorisation écrite et signée de la part des personnes concernées ou, dans le cas d'un décès, de la part d'un proche.

Désormais, si vous souhaitez que votre évènement de vie soit publié dans notre journal municipal, nous vous invitons à renseigner un bulletin disponible en mairie.

INFOS



- CCAS : les personnes atteignant l'âge de 70 ans en 2025 sont invitées à se faire connaître auprès du service accueil de la mairie pour bénéficier des avantages dus à leur âge (voyage, repas, colis...).
- Pour obtenir la liste des assistantes maternelles agréées, ou des jeunes faisant du baby-sitting, renseignez-vous à l'accueil de la Mairie au 04.50.94.71.57 ou consultez le site internet.

Expression groupe minoritaire :
Pas d'article transmis

PROMENONS NOUS DANS LES BOIS...

Craquement des feuilles, changement de couleurs, balades fraîches en forêt... Autant de raisons pour lesquelles l'automne séduit les français. Parmi elles, on retrouve aussi la fameuse cueillette que ce soit des champignons ou des châtaignes. Une activité dont le succès n'est plus à prouver, mais qu'il faut pratiquer avec modération

Que dit la loi ?

Les champignons sauvages, châtaignes, muguet... appartiennent de plein droit au propriétaire du sol, public ou privé (toutes les forêts publiques ont un propriétaire, qu'il s'agisse d'un Etat, une région, un département ou une commune)

L'article 547 du Code civil est formel : « Les fruits naturels ou industriels de la terre appartiennent au propriétaire par droit d'accession ». Leur cueillette n'est, par conséquent, tolérée qu'aux conditions suivantes :

- demander l'autorisation au propriétaire ;
- respecter les lieux, les animaux et les panneaux d'interdiction
- ramasser avec parcimonie ;
- consulter les arrêtés préfectoraux et communaux en mairie.

Le propriétaire du sol n'est pas obligé de clôturer son terrain ou d'en interdire l'accès par voie d'affiches ou d'autres moyens.

Autrement dit, le fait de ne pas avertir par un panneau «cueillette de champignons interdite» n'est pas une faute et n'autorise pas les ramasseurs à pénétrer sur la propriété que ce soit un bois, un pré, un champ, etc.



La cueillette est autorisée en forêt domaniale (appartenant à l'État) si elle reste dans le cadre d'une consommation familiale (hors vente) et si les prélèvements sont raisonnables, c'est-à-dire qu'ils n'excèdent pas **5 litres par personne et par jour**.

Les cueillettes excessives peuvent menacer des espèces, même courantes comme le muguet ou les jonquilles.

Charte du promeneur en forêt :

- N'arrachez pas les fleurs et ne piétinez pas les champignons.
- Ne cueillez pas plus de 5 litres (un panier) de champignons ou de châtaignes. Et le contenu d'une main pour les fleurs.
- Ne revendez pas la récolte, c'est interdit !
- Respectez les lieux et les espèces protégées.
- Informez vous sur les jours de chasse



Conseils de l'ONF pour ramasser des champignons



Informez vos proches avant de partir en forêt. Tous les ans, les secours doivent être déclenchés pour rechercher des cueilleurs de champignons égarés.



Equipez-vous d'un panier : les champignons, fragiles, peuvent s'abîmer et s'écraser dans un sac plastique et séparez les espèces connues de celles que vous ne connaissez pas. Mieux vaut éviter de cueillir les champignons que vous ne connaissez pas.



Renseignez-vous sur le lieu de cueillette. Vérifiez que vous avez l'autorisation de ramassage et quelles sont les quantités maximums autorisées.



Cueillez des champignons de taille adulte et en bon état. Laissez sur place les plus petits ainsi que les vieux ou ceux qui sont abîmés, qui ont subi le gel.



Arrachez le champignon en entier, et non le couper. Le pied du champignon contient d'importantes informations qui permettent son identification.



Respectez l'humus ! Il s'agit de la couche de terre à la surface, d'environ dix centimètres de profondeur, qui est essentielle à la vie du champignon.



Laissez sur place les champignons non comestibles, sans les abîmer.



N'utilisez pas d'application sur téléphone pour identifier vos champignons. Cette méthode très déconseillée est à l'origine de nombreuses intoxications, ces applications donnant très souvent des résultats faux. Si vous ne savez pas si un champignon est comestible ou non, demandez l'avis d'un spécialiste, pharmacien ou mycologue, pour l'identifier. Avec près de 30.000 espèces en France, nous vous incitons à la plus grande prudence.

L'AFR : MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Un environnement sécurisé, stimulant et bienveillant



L'AFR, association à but non lucratif, assure la gestion de l'accueil de loisirs et périscolaire à Douvaine. Animée par une équipe professionnelle d'une quinzaine de salariés permanents, qualifiés et engagés, elle offre aux enfants un environnement sécurisé, stimulant et bienveillant, favorisant leur épanouissement.

Les mercredis à l'AFR

Le centre est ouvert de 8h à 18h, en journée ou demi-journée. Accessible aux enfants de Douvaine et des communes voisines, de 3 à 14 ans, il constitue un lieu idéal de socialisation, avec des activités ludiques et adaptées à chaque âge.

Retour sur les vacances d'été 2025

Cet été, près de 100 enfants ont participé aux activités estivales de l'AFR. Chaque jour, ils ont pu profiter d'un large choix : sports, ateliers créatifs, jeux de société, balades, jeux en plein air et cuisine. Chaque semaine se terminait par un grand jeu en lien avec le thème de l'été. Parmi les nouveautés : un atelier cuisine sur plusieurs jours pour les différentes tranches d'âge, un stage vélo hebdomadaire et une semaine spéciale « Koh-Lanta » pour les plus de 6 ans.

Des sorties ont également ponctué les vacances : plage d'Excenevex, parc d'Andilly, baignade à la Beunaz (Saint-Paul-en-Chablais), et visite du château de Ripaille. L'été s'est clôturé par le traditionnel spectacle préparé par les enfants, présenté avec fierté à leurs parents.

Des projets pour les vacances de la Toussaint 2025

Pour ces vacances, l'équipe d'animation revêtira les blouses et le centre se transformera en un laboratoire géant. Le thème : Les savants fous ! Nous avons élaboré un programme qui fera même frissonner les aventuriers les plus courageux. Nous pouvons déjà vous informer qu'un grand jeu par semaine aura lieu et que nous clôturerons les vacances par une boom d'Halloween. À la demande de nombreuses familles et vu le succès rencontré cette été, nous souhaitons également remettre en place un stage cuisine, cette fois-ci plus adapté au côté horripilant de ces vacances.



“ Le thème : Les savants fous ! ”



ÉVÈNEMENT(S) À VENIR !

La Fête des jeux
dimanche 23 novembre
salle de bulle | 10h-18h

Suivez les actualités et consultez le site internet afin de connaître le programme détaillé et soyez sûr de ne rien rater !

AFR DOUVAINE

📍 Chemin du Maisse (à côté de l'école élémentaire)
☎ 04.50.94.17.03

✉ accueil.afr@gmail.com et inscriptions.afr@gmail.com

🌐 Portail familles : <https://afr-douvaine.portail-defi.net/>
Blog : <https://www.facebook.com/afr.douvaine>
Programmes et tarifs : www.afr-douvaine.com

RENTRÉE SCOLAIRE 2025 : SIVU LES PETITS CRAYONS



UN CONSEIL MUNICIPAL, C'EST QUOI ?

Le conseil municipal est composé du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux.

Les affaires de la commune ne correspondent pas à des domaines d'activité déterminés mais relèvent de l'intérêt public au niveau communal.

Pour prendre des décisions urgentes, le conseil municipal peut déléguer certaines de ses attributions au maire.

Lors des élections municipales, les citoyens d'une commune élisent des conseillers municipaux.

Ces derniers vont voter à leur tour pour désigner parmi eux le Maire, puis les adjoints auxquels le Maire délègue ses compétences. Tous ensemble, ces élus représentent le pouvoir exécutif et vont gérer les affaires de la commune pendant 6 ans (mandat renouvelable).

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations. Ce terme désigne les mesures votées.

L'ordre du jour du conseil municipal, fixé par le maire, doit être communiqué 3 jours avant le début de la séance. La séance est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos.

Le procès verbal du conseil municipal est public. Il est consultable sur le site internet de la commune.

Son fonctionnement

Tous les projets sont discutés lors du conseil municipal. On y vote des délibérations.

Le maire doit réunir son conseil municipal au moins une fois tous les trimestres.

Pour que cette réunion ait lieu, le quorum doit être atteint, au moins la moitié des élus doit être présente. C'est là que se joue la démocratie locale.

Tous les citoyens peuvent y assister sans pour autant prendre la parole.

A Messery, le conseil municipal est là pour gérer les affaires de la commune dont les voies communales, les espaces verts, les bâtiments communaux, l'église, le cimetière, l'école...

Depuis 2017 un certain nombre de compétences ont été transférées à Thonon Agglo (déchets, mobilités douces, eau, transports publics...)

Son rôle



Le conseil municipal

Le maire
et ses adjoints
(élus par le conseil municipal)

Les conseillers
municipaux



À Messery, en 2025 le conseil est constitué de 19 personnes dont :
Le maire, des adjoints (5 maximum) , et éventuellement des conseillers délégués
et des conseillers (parité hommes/femmes)

Le conseil règle, par ses délibérations, les affaires de la commune



Vote du budget
communal



Création et suppression des services
publics et d'emplois municipaux



Favorise l'action sociale
(élection d'un Centre
Communal d'Action Social)



Favorise le développement
économique



Gestion du patrimoine
communal (éclairage public,
voirie communale, PLUI, etc.)



Gestion des écoles
maternelles et élémentaires

Quel est le rôle du maire ?

Élu par le conseil municipal, le maire assure une double fonction, à la fois comme exécutif de la commune et comme représentant de l'État.



**Exécutif
de la commune**



**Il exécute des délibérations
du conseil municipal**



**Il exerce des pouvoirs
délégués par le conseil
municipal**

**Il dispose
de pouvoirs propres**

- Chef de l'administration communale
- Chargé de la police administrative
- Capacité à délivrer des permis de construire



**Il prend des arrêtés
municipaux**



**Il représente la commune
en justice**



**Représentant
de l'État**



**Il est officier d'état civil
(naissance, mariage, décès)**



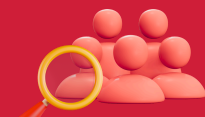
**Il est officier
de police judiciaire**



Il organise les élections



**Il statue sur les demandes
d'inscription sur les listes
électorales**



**Il est chargé du
recensement citoyen**



**Il organise les
cérémonies
patriotiques**

**Les prochaines élections
municipales auront lieu
les 15 et 22 mars 2026 !**
Pensez à vous inscrire
sur les listes électorales



ÉLECTIONS, COMMENT ÇA MARCHE ?

Inscriptions sur les listes électorales, ce qu'il faut savoir

À l'approche des élections, il est essentiel de vous assurer que vous êtes bien inscrit(e) sur les listes électorales de la commune et de connaître les démarches en cas de première inscription ou de changement de situation.

VÉRIFIER VOTRE INSCRIPTION

Vous pouvez à tout moment vérifier votre situation électorale sur le site officiel : www.service-public.fr, rubrique Interroger sa situation électorale.

Il vous suffit de renseigner votre nom, vos prénoms et votre commune pour savoir si vous êtes bien inscrit(e) sur les listes municipales

ATTENTION : être inscrit sur les listes européennes ne signifie pas automatiquement être inscrit sur les listes municipales

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription est automatique à 18 ans pour les citoyens français, mais dans certains cas (déménagement, naturalisation, etc...), il est nécessaire de faire une démarche volontaire :



En ligne : via www.service-public.fr avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité



En mairie : sur présentation d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Date limite d'inscription : au plus tard le 6ème vendredi précédant le scrutin

EST-CE QUE JE SUIS INSCRIT(E) SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>

POUR M'INSCRIRE EN LIGNE SUR UNE LISTE ÉLECTORALE



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE PROCURATION



<https://www.maprocuration.gouv.fr>

DÉCLARATION PRÉALABLE

- QUERQUE Manuel, 3 route des Repingons : Isolation extérieure 160 mm - Enduit. Sous face de toiture blanche et garde corps peinture RAL 7016
- EDF Solutions solaires, 14 chemin de Sergyieu 7 : Panneaux solaires
- KAYLOR Tanya, 13 chemin de la Crozette : Nouvelle construction : Fermeture d'un auvent de 13 m²
- MEGHEZZI Michael, 27 chemin d'Avau : PAC sur Façade
- BALLADA Benoit et BULLAT Eliane, 17 Chemin des Bugnon : Pergola sur terrasse existante
- WALET Bernard, 43 route de la Pointe : Pompe à Chaleur en lieu et place d'une ancienne parabole
- BERTHET Angélique, 29 F Chemin de Sergyieu : 26 panneaux photovoltaïques de couleur noir
- LOVATO Jean Paul, 46 chemin de Sergyieu : Pergola bioclimatique - Opposition
- BALSIGER née EFTIMION Léna, 17 rue de la Seppe : Pergola bioclimatique - Opposition

PERMIS DE CONSTRUIRE

- AL THANI Jassim - SCI 45 route de la Pointe, 45 route de la pointe : PC transfert
- Maison Oxygène - MARRANT Grégoire, "Fontaine - Piralé" : PC transfert"
- LES LORIOTS - SCI BITTAR Guy, chemin de Fossio - Brollet : Construction d'un EHPAD (type J) réparti en deux bâtiments liaisonnés et d'une maison médicale (type U).
- FAVARIO Laurent et Catherine, chemin du Crêt de la Braise Marais Ouest : Transformation d'un dépôt en atelier de menuiserie, agrandissement et création d'une annexe
- GENTINA JOSIANE, 11c chemin du Plantez : Annexe 20,86 m² - Permis Refusé
- DEMESTRE Angelo, 15 Route de Marcille : Construction de 2 maisons individuelles mitoyennes sous sol - Permis Refusé
- AL THANI Jassim - SCI 45 Route de la Pointe, 45 route de la Pointe : Transfert de Permis de Construire
- Maison Oxygène - MARRANT Grégoire, "Fontaine - Piralé" : Transfert de Permis de Construire"
- GENTINA JOSIANE, 11c chemin du Plantez : Garage non accolé 21 m²



SALLE
DES SEMISS

Plan de financement : construction d'une salle municipale

Coût total de l'opération : 2 675 617.60€

- Financement par l'État et ses opérateurs (D.E.T.R) : 300 000€
- Financement par la Région (contrat Région Ville) : 200 000€
- Financement par le département de la Haute-Savoie (CDAS 2023 et CDAS 2024) : 425 000€
- Autofinancement : 1 750 617.60€

Programme Cofinancé par :

haute
savoie
le Département

PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



TRAVAUX SANS AUTORISATIONS



La Haute-Savoie est soumise à une très forte pression foncière, tout en étant concernée par d'importants enjeux d'aménagement du territoire (risques naturels, préservation des espaces naturels et agricoles, lois montagne et littoral). Messery ne fait pas exception ! Dans ce contexte, le respect des règles d'urbanisme, tant nationales que locales, est un enjeu primordial.

Si vous réalisez des travaux sans autorisation d'urbanisme ou en méconnaissance de l'autorisation obtenue, vous êtes en infraction : il s'agit d'un délit d'urbanisme. Vous vous exposez alors à des sanctions pénales, civiles et administratives.

Ces infractions, parfois signalées par des tiers, doivent être constatées par le maire, la police municipale ou tout agent habilité. Le procès-verbal constatant l'infraction est ensuite transmis au procureur de la république. Les délais de prescription, lorsqu'ils s'appliquent, n'emportent aucune régularisation : l'illégalité de la construction sans autorisation demeure et pourra avoir des conséquences, notamment en cas de cession ou de demande de nouvelle autorisation.

L'ACTU DE LA SICA TERRE DU LÉMAN

La SICA Terres du Léman est le groupement agricole du secteur de Thonon Agglomération. C'est une association qui représente l'ensemble des filières agricoles du territoire.

Leur but : Être l'acteur et partenaire privilégié dans les enjeux des transitions agricoles, environnementales, climatiques et alimentaires.



Le saviez-vous ?

Il y a plus de **150 exploitations agricoles** sur le territoire. Le Bas-Chablais est particulièrement **diversifié** : élevages bovins laitiers et allaitants, production de céréales, viticulture, élevage de chèvres, moutons, porcs, équins, maraîchage, arboriculture, pêche, apiculture, ... Sans oublier une des productions historiques du territoire, les petits fruits !



65 %

C'est le pourcentage des surfaces agricoles en **prairies permanentes**.

Vous êtes de plus en plus nombreux à marcher, courir et profiter des espaces verts et boisés de la commune.

Vous pensez peut être que ces vertes prairies "désertes" sont accessibles à tous sans conditions ?

Petit rappel de bonnes pratiques pour partager les espaces.



**"Et si je traversais le pré ?
Ce sera beaucoup plus rapide."**

L'herbe est une ressource précieuse, essentielle à l'activité d'élevage. C'est l'alimentation principale des bêtes : fraîche l'été et séchée l'hiver. Pour produire du foin de qualité, il faut laisser pousser l'herbe bien haute et donc éviter de marcher dessus.

Et puis, saviez-vous qu'au mois de mai, **le blé ressemble énormément à de l'herbe** ? En marchant dessus, c'est autant de baguettes de pain croustillant que vous ne pourrez pas déguster au petit-déjeuner.



Pour préserver l'alimentation de demain, **je reste sur les sentiers balisés et je ne traverse pas les parcelles** même s'il n'y a ni clôtures, ni troupeaux.



**"Aucune poubelle à proximité ?
Tant pis je laisse mes déchets ici."**

Lors de la production du foin, les agriculteurs utilisent des broyeurs pour faucher les champs. Or les débris jetés dans les prairies sont eux aussi déchiquetés. **Ces morceaux de plastique, métal ou verre** sont mélangés au foin, dispersés dans l'herbe, **et peuvent être ingérés par les animaux**. Lorsqu'ils sont avalés, ils provoquent des **dégâts irréparables dans leur appareil digestif** (obstructions, infections, hémorragies internes) pouvant entraîner leur mort.



La protection de la nature est l'affaire de tous et chaque geste compte. En promenade, **je prends un sac poubelle pour ramasser mes déchets** et laisser les lieux propres.



**DES PARASITES CONTENUS DANS
LES CROTTE DE CHIEN SONT FATAUX
AUX TROUPEAUX SI LES VACHES LES
MANGENT : JE LES RAMASSE !**



ENSEMBLE, RESPECTONS LE TRAVAIL
DES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES



Pour aider à protéger les animaux, comme en
ville, **je ramasse les déjections de mon chien et
je le tiens en laisse.**



**“Je ne supporte plus le bruit des
engins agricoles tôt le matin et
tard le soir.”**

Être agriculteur, c’est travailler avec la nature et donc dépendre
des conditions climatiques. S’il pleut la semaine ou que la
température est caniculaire, **les agriculteurs adaptent leur
organisation pour protéger les cultures et leurs animaux**.

Cela veut dire, par exemple,
profiter de la fraîcheur du petit
matin ou d’une accalmie un
dimanche après-midi. Il arrive
donc très souvent qu’ils soient
obligés de travailler sur des
horaires décalés...même le
week end !



**Je tolère les horaires décalés de mes voisins
agriculteurs** car c’est grâce à leur
engagement que je peux me nourrir. Et
parce que le dialogue est la meilleur des
solutions, je n’hésite pas à aller leur parler et
faire leur connaissance.



**“Je suis en pleine nature, pas
besoin de ramasser les crottes de
mon chien.”**

Les déjections canines peuvent être porteuses de parasites
responsables de maladies chez les animaux d’élevage. Il en est un
particulièrement dangereux qui provoque une maladie appelée
néosporose. Transmissible en broutant de l’herbe ou du foin
contaminé, cette maladie se traduit pas des avortements
infectieux chez les vaches .

Porteuse à vie du parasite, une vache transmettra quasiment
systématiquement à ses veaux la maladie pour laquelle il n’y a
actuellement aucun traitement ni vaccination. **Cette maladie est
l’affaire de tous** : afin de limiter sa propagation, les éleveurs
déploient un contrôle strict des vaches positives et chacun doit
veiller à ramasser les déjections de son chien.

Bonne balade et merci de

**respecter
la campagne !**



✓ **Ramasser les crottes de chien**

L’herbe et le foin souillés mettent en danger la santé du bétail.



✓ **Tenir son chien en laisse**

Pour éviter de déranger les troupeaux et prévenir les accidents.



✓ **Ne pas déranger ou effrayer les troupeaux**

Les vaches protègent leurs veaux. Gardez vos distances et restez calmes !



✓ **Respecter les clôtures et refermer les barrières**

Pour empêcher les animaux de s’échapper et éviter qu’ils se trouvent
sur la chaussée.

✓ **Ne pas jeter ses déchets dans la nature**

Les débris dans les fourrages rendent malade le bétail. Les canettes
déchiquetées par les machines sont dangereuses pour nos animaux.

✓ **Ne pas se parquer n’importe où**

Pour ne pas gêner le passage des machines agricoles et ne pas endommager
les cultures.

✓ **Respecter le trafic agricole**

Pour prévenir les accidents, laissez passer les machines agricoles en vous
mettant au bord du chemin !

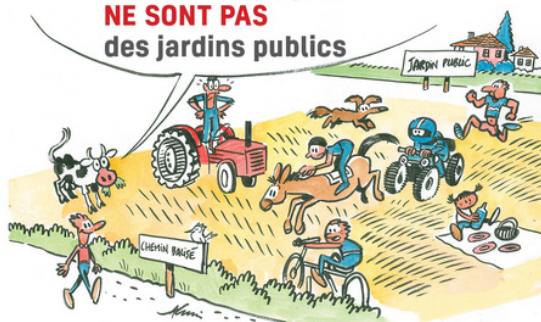
✓ **Ne pas fouler les prés et les champs**

Ni à pied, ni à cheval, ni à vélo, pour ne pas nuire aux récoltes et pour
préserver la biodiversité.

✓ **Ne pas cueillir les fruits et les légumes**

Merci de respecter les récoltes et le travail des familles paysannes.

**Champs et vergers
NE SONT PAS
des jardins publics**



ATELIER ÉQUILIBRE DES SENIORS

Prévenir et diminuer le risque de chute



Ces ateliers s'adressent à toute personne dès 60 ans déjà confrontée à une chute ou qui ressent le besoin de renforcer son équilibre. Ils permettent aux seniors de mieux gérer leur stress vis-à-vis d'une chute éventuelle. Ils ont pour objectif de prévenir et diminuer le risque de chute, grâce à un programme spécifique favorisant l'entretien de l'équilibre, l'envie de bouger et de pratiquer des exercices adaptés aux conditions physiques de chacun.

Conduits par des professionnels de la santé et du sport (kinésithérapeutes, éducateurs sportifs, professeurs d'activités physiques adaptées, diététiciennes, ergothérapeutes) qualifiés et formés à cette animation particulière, ces exercices s'apparentent aux actes de la vie courante et demeurent cependant très amusants à exécuter et présentent de multiples bienfaits.

Afin d'ancrer les personnes dans un parcours d'activité physique nous avons mis en place 2 ateliers équilibre pour seniors, à la salle l'Ôtrement à Chens car ils nécessitent un large périmètre qui n'existe pas dans les salles de Messery actuellement.

Chaque atelier qui se déroule le lundi matin, à 9h15 et à 10h30, peut accueillir entre 10 et 16 personnes. Messerolins, Chensinois y participent depuis 2 ans assidument et en ressentent les bienfaits, physiques et sociaux.

Pour tous renseignements contacter : 04 50 94 70 40 (D. Bocquet)

EN ROUTE POUR DE NOUVELLES AVENTURES !

Inauguré par les enfants à l'occasion de la fête du patrimoine, le vélo-bus sera bientôt mis à disposition des associations qui le demandent.

Une convention est en cours d'élaboration afin de permettre son emprunt et sa circulation en toute sécurité.



La commune de Messery vient de faire

L'acquisition d'un VÉLO-BUS !!!

QUÉZAKO ?

Woodybus est un vélo à assistance électrique qui peut transporter 8 enfants et 1 adulte (chauffeur).

tous les passagers pédalent

il est homologué pour circuler sur la route en France

Réduire la pollution

CO₂

- Bois : pin maritime issu des forêts des landes (5 fois plus léger que l'aluminium et meilleur bilan carbone)
- Fabriqué en France
- Véhicule collectif (transport de 8 passagers)
- Véhicule léger (200kg à vide)

Encourager la mobilité douce

- Susciter l'envie de la pratique du vélo pour tous les trajets courts et réguliers, pas seulement les loisirs.
- Rassurer parents et enfants : les passagers sont en sécurité (stabilité du véhicule, chauffeur adulte, casques et gilets obligatoires, freins à disque, dispositifs réfléchissants)
- Favoriser la pratique d'une activité physique
- Apprendre le code de la route et les règles de circulation
- Développer la collaboration

- 🕒 Projet financé à 80% par l'Europe (fonds LEADER) : 23 992 €
- 🕒 Participation du Département de la Haute-Savoie : 3 400 €



LES ANIMATIONS DE BIBLIO' LUDO'



Les équipes

Bibliothèque :
2 salariées à temps non complet
+ 3 bénévoles

Ludothèque :
1 salariée à temps non complet
+ 10 bénévoles

Quelques chiffres

Bibliothèque :
Lecteurs actifs : 396
Nouveaux inscrits : 88
Documents : 7347
Prêts : 3474

Ludothèque :
Adhérents : 27 familles
Nouveaux inscrits : 6
Renouvellements : 2
Prêts : 116 jeux



Animations

Bibliothèque :
Soirée pyjama, Speedbooking, Heure du conte, La nuit est Belle, Messerolines, Matinée Littéraire, Fête du sleep, Biblio'lac, Biblio'puce, Bib'en scène, , Biblio' Ludo' en fête, Ateliers créatifs divers

Ludothèque :
Jeux sur place, soirée jeux une fois par mois, Biblio' Ludo' en fête

Partenariats

Bibliothèque :
École Les petits crayons (accueil de classes et animations périscolaires), RDV Assistantes Maternelles de Messery et Relais Petite Enfance Thonon Agglo, Service Info-Communication, Savoie Biblio, Festival des P'tits Malins, De Rives en Pages

Ludothèque :
Les Alchimistes Ludiques (créateurs de jeux), Parenthèses Ludiques (organisation du Festival du Jeu), Lémandragore (Ludothèque de Douvaine)

LES SOIRÉES JEUX SONT DE RETOUR !



SOIRÉES Jeux de société

En solo, en duo, entre amis, venez vous amuser le temps d'une soirée !

à partir de 14 ans

gratuit !

Vendredi dès 20h

PROCHAINES DATES

- 12 SEPTEMBRE
- 10 OCTOBRE
- 14 NOVEMBRE
- 19 DÉCEMBRE

Vous en voulez plus ?
Venez aux soirées jeux de la ludothèque de Douvaine les vendredis à partir de 20h à l'Espace le Cèdre

FC LÉMAN

Cap sur une nouvelle saison, dans la continuité de notre projet

La saison est lancée au FC Léman Presqu'île ! Sur et autour des terrains, l'enthousiasme est déjà à son comble. Après la trêve estivale, joueuses, joueurs, éducateur(trice)s et dirigeant(e)s se préparent à faire vibrer le club tout au long de cette nouvelle saison !

Un label qui récompense l'investissement du club

Grande fierté pour l'ensemble de la structure : le FC Léman Presqu'île a obtenu le Label Jeunes FFF, une distinction qui vient récompenser la qualité du travail de formation mené depuis plusieurs années. Cette reconnaissance officielle valorise l'engagement des éducateurs, la structuration du club et le sérieux du projet sportif mis en place pour accompagner les jeunes footballeurs et footballeuses.

Une organisation renforcée

Le comité du club poursuit sa mission de développement. Un nouveau bureau est en place : Co-présidents : Angel Montanes et Xavier Wecksteen, Secrétaire : Lucile Renault et trésorière : Julie Virgili. Cette nouvelle organisation permettra de partager les responsabilités, d'apporter de nouvelles idées à la vie du club.

Le football féminin en plein essor

Le FC Léman Presqu'île continue de renforcer sa place dans le développement du football féminin. Chaque saison, le club multiplie les initiatives pour encourager la pratique : entraînements dédiés, portes ouvertes, actions de cohésion et événements sportifs permettent aux joueuses de s'épanouir et de progresser. L'équipe U13 F, qui a participé l'an dernier au Critérium U13F du district Haute-Savoie Pays de Gex, sera de nouveau engagée cette saison avec près de 15 joueuses. Durant l'été, à l'occasion de l'Euro Féminin 2025, les filles ont eu la chance de se rendre à Zurich pour assister au premier match de l'Équipe de France, puis à Genève pour vivre la demi-finale entre l'Angleterre et l'Italie. Une expérience inoubliable pour les filles !

Appel aux bénévoles

Comme toute association sportive, le club ne peut avancer sans le soutien de ses bénévoles.



Que ce soit pour encadrer les jeunes, aider lors des matchs, participer à l'organisation des événements ou prêter main forte à la logistique, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Le FC Léman Presqu'île lance donc un appel à celles et ceux qui souhaitent s'investir et rejoindre une aventure humaine et sportive riche de valeurs.

A.S.F.R.A.L

Association pour l'Enseignement du français et l'alphabétisation

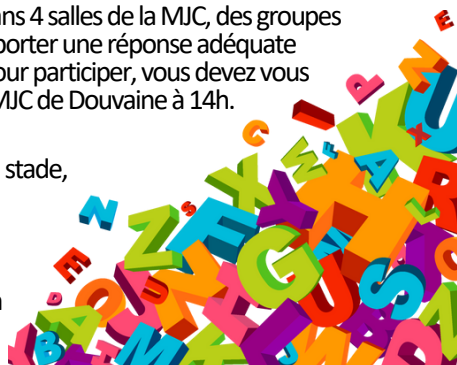
Cette association, composée de bénévoles a été créée en 2004. Elle est chargée de dispenser des cours de français et d'alphabétisation à des adultes habitant la commune de Douvaine et les communes avoisinantes sans distinction de nationalité, d'origine ou de confession.

Les cours ont lieu simultanément dans 4 salles de la MJC, des groupes de niveaux sont proposés, afin d'apporter une réponse adéquate aux besoins de chaque personne. Pour participer, vous devez vous présenter directement le jeudi à la MJC de Douvaine à 14h.

MJC du Chablais, 2 avenue du stade,
DOUVAIN

06.37.35.02.94

asfral.association@gmail.com



Remerciements à la commune de Messery

Le FC Léman Presqu'île remercie chaleureusement la commune pour son soutien et ses services techniques.

Bon début de saison à tous

Le comité du FC Léman Presqu'île

MESSERY JARDINE

Recherche jardinier(e)

L'Association Messery Jardine - créée en 2017 - recherche jardiniers et jardinières pour son jardin partagé-collaboratif situé au parc des Semiss à Messery. Sur simple adhésion, chacun cultive dans le respect de l'environnement, récolte, partage ses connaissances et savoir-faire dans un esprit convivial.

Rejoignez-nous !

Anne Bugaut

06.33.53.86.98



CARCAJOU

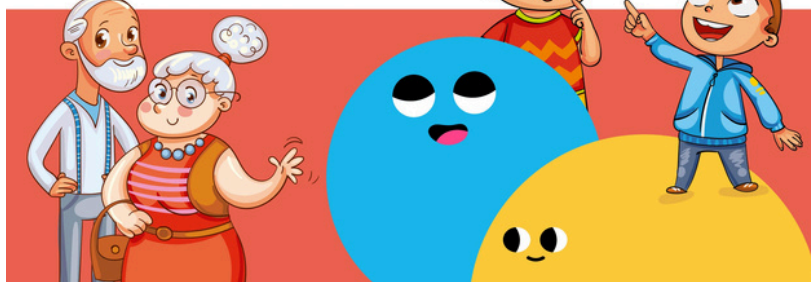
CARCAJOU est un lieu d'accueil, de rencontres et d'écoute autour du jeu.
Dans la lignée de la Maison Verte de Françoise Dolto.

POUR LES ENFANTS DE 0 À 4 ANS

accompagnés de leur maman, de leur papa,
de leur grands-parents ou de tout autre
adulte responsable. Les futurs parents sont
également les bienvenus.

QUI VOUS ACCUEILLERA ?

Deux accueillants sont présents
à chaque ouverture. Ces accueillants
sont disponibles avec leurs compétences
particulières et offrent leur écoute aux
utilisateurs qui le souhaitent.



Que pourront faire les visiteurs à « CARCAJOU » ?

L'ENFANT

- Rencontrer et jouer avec d'autres enfants
- Rencontrer d'autres adultes
- Se préparer aux futures séparations (crèche, nourrice, école)
- Il se sentira rassuré parce que vous resterez avec lui

L'ADULTE

- Vous pourrez vous détendre
- Rencontrer d'autres adultes
- Dédramatiser vos difficultés quotidiennes au contact d'autres adultes
- Vous resterez toujours avec votre enfant qui sera sous votre responsabilité

OÙ SE TROUVE CARCAJOU ?



À Douvaine

Espace le Cèdre,
12, Place du Marché
Lundi et samedi de 9h à 11h45
Mardi de 14h30 à 17h45
Jeudi (2^{ème} et 4^{ème}) de 14h30 à 17h45

(Pour les semaines de vacances scolaires se référer au site)

À Sciez

95, Av. de l'église
Jeudi (1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème}) de 9h à 11h45
Vendredi de 9h à 11h45

PLUS D'INFO SUR LE SITE
www.carcajou.org



CONTACT

Présidente

07.80.05.90.26

asso.carcajou@gmail.com

L'association
recherche
des bénévoles
pour étoffer son Bureau

Association loi de 1901
Dans la lignée de la Maison Verte de Françoise Dolto
Membre du REAAP - Projet soutenu par la CAF, le Conseil
Départemental, la PMI, les communes de Douvaine et Sciez
qui nous accueillent et quelques communes du Chablais.



Théâtre à Messery

SAISON 2025-26

11 OCT 2025

DEMAIN DES L'AUBE

24-25 JANV 2026

CABARET DU TAM

07 MARS 2026

NE SURTOUT PAS DÉRANGER

25 AVRIL 2026

LA JEUNESSE DU DR Jekyll

CONTACT

@ theatre.messery@gmail.com

Salle des Fêtes de Messery -
2 rue des écoles, 74140
MESSERY

@theatreamessery

Théâtre à Messery

Scannez ce QR
code pour
découvrir notre
Site Internet !



ACTUALITÉS des Associations

HALLOWEEN par Farandole
Vendredi 17 octobre
Salle des fêtes

FÊTE DE NOËL par Farandole
Vendredi 12 décembre
Salle des fêtes



BROYAGE À DOMICILE



Thonon Agglomération relance cet automne son service gratuit de broyage de végétaux à domicile, accessible à tous les habitants du territoire pour des volumes de branchages compris entre 2 m³ et 25 m³.

Inscriptions : thononagglo.fr,
rubrique « Mes services – Broyage des végétaux à domicile ».

La campagne d'automne se déroulera du **15 septembre au 19 décembre 2025**.

Appel à projets

Événements 2026

Votre association organise en 2026 un événement dans l'une des 25 communes du territoire ? Répondez à l'appel à projets pour bénéficier d'une subvention.

Thonon Agglo renouvelle en 2026 son appel à projets destiné à soutenir les associations qui participent au dynamisme et au rayonnement du territoire.

Les événements concernés devront être organisés par une association loi 1901 entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026, dans l'une des 25 communes de l'agglomération. Ils devront avoir une dimension intercommunale, nationale ou internationale et s'inscrire dans une démarche écoresponsable.

Les associations intéressées pourront déposer leur candidature en ligne à partir du 1er octobre à 8h, jusqu'au 31 octobre 2025 à 16h, sur le portail mesdemarches.thononagglo.fr.



QU'EST-CE QUI SE CACHE SOUS NOS PIEDS ?

Dimanche 19 octobre, la fête du sol et du vivant

Curieux de découvrir ce qui se cache dans les profondeurs de nos sols ? De comprendre comment la biodiversité souterraine façonne le vivant, nourrit nos cultures et fait battre le cœur de la nature ?

Le dimanche 19 octobre, venez explorer ce monde fascinant lors de la Fête du Sol Vivant à la ferme pédagogique Les Ruchers du Haut Chablais, à Allinges. Une journée pour petits et grands, entre balades, expériences et découvertes inattendues :

- Ateliers compostage
- Immersion dans la vie des abeilles
- Rando compost à la rencontre des sols vivants
- Visite de la ferme et rencontres avec ses habitants à plumes et à poils et bien plus encore...

Une occasion rare de relier curiosité, nature et bonne humeur, dans un cadre champêtre et accueillant.

Plus d'infos à venir sur : www.thononagglo.fr



11 > 26 octobre 2025

Ateliers • animations • visites



Des événements partout en France à retrouver sur fetedusolvivant.org



Mercredi 8 octobre - 10h

COQUELICOT FM !

Salle des fêtes - Dès 6 mois
Gratuit - 20min

Dans le cadre de Bib'en scène, la bibliothèque de Messery vous propose un conte radiophonique et graphique pour les tout petits par la Cie une autre carmen

Vendredi 10 octobre - 20h

SOIRÉE JEUX

Ludothèque - À partir de 14 ans - Gratuit

Mercredi 15 octobre - 10h

HEURE DU CONTE

Bibliothèque - À partir de 4 ans - Gratuit
Insectes et Minuscules...

Mercredi 15 octobre - 15h

MÉMOIRE DE LA FORÊT

Bibliothèque - À partir de 10 ans - Gratuit
Présentation des livres de la collection "Mémoires de la forêt" et gourmandises d'automne

Vendredi 17 octobre - 9h-17h

CARAVANE DES AIDANTS

Place de la mairie

Mercredi 22 octobre - 10h30

LES MESSEROLINES

Bibliothèque - 0-3 ans - Gratuit
Histoires et comptines pour les petits

Mardi 11 novembre - 12h15

CÉRÉMONIE 14-18

Centre du village

Vendredi 14 novembre - 20h

SOIRÉE JEUX

Ludothèque - À partir de 14 ans - Gratuit

Samedi 15 novembre - 10h30

CAFÉ LITTÉRAIRE

Bibliothèque - Gratuit
Venez déguster les nouvelles sorties littéraires

Vendredi 21 novembre

9h-17h

CARAVANE DES AIDANTS

Place de la mairie

Samedi 13 décembre

À partir de 14h

MESSERY FÊTE NOËL !

Centre du village

Une immersion dans l'univers de Noël : spectacle, animations, marché gourmand et marché artisanal pour trouver tous vos cadeaux !

De petites animations pour la solidarité en faveur du Téléthon !

Programme détaillé à venir...

Vendredi 19 décembre - 20h

SOIRÉE JEUX

Ludothèque - À partir de 14 ans - Gratuit

Vendredi 21 décembre

9h-17h

CARAVANE DES AIDANTS

Place de la mairie

Du 6 décembre

au 31 janvier

EXPOSITION GIVRÉE

Espace Littorelle - Gratuit - accès suivant les horaires d'ouvertures

Programme non définitif

Attention, les dates, horaires et lieux sont susceptibles de changer

